Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale
10 octobre 2022
Français
Original : anglais

Conseil du développement industriel
Cinquantième session
Vienne, 21-23 novembre 2022
Point 12 de l'ordre du jour provisoire
Développement inclusif et durable dans les pays à revenu intermédiaire

Développement inclusif et durable dans les pays à revenu intermédiaire

Rapport du Directeur général

Le présent document rend compte des activités et de l'approche stratégique de l'ONUDI relatives à sa coopération avec les pays à revenu intermédiaire et décrit la portée des programmes et les principales initiatives auxquelles cette coopération donne lieu.

I. Historique

1. D'après le classement établi par la Banque mondiale, 104 États Membres de l'ONUDI figurent actuellement dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire[1]. Dans ce contexte, l'ONUDI a élaboré un cadre stratégique pour l'établissement de partenariats avec les pays à revenu intermédiaire, qui a été adopté en 2019, à la dix-huitième session de la Conférence générale, par la résolution GC.18/Res.9.

2. La stratégie de l'ONUDI à l'égard des pays à revenu intermédiaire s'articule autour de deux axes. Le cadre stratégique pour l'établissement de partenariats avec les pays à revenu intermédiaire met en correspondance les atouts et les compétences techniques de l'Organisation avec les besoins particuliers des pays, tandis que le plan de travail pour l'établissement de partenariats avec les pays à revenu intermédiaire vise à faire exécuter le cadre stratégique par des mesures et initiatives concrètes.

3. Dans ce contexte, et compte tenu de la nouvelle structure organisationnelle mise en place en 2022, la stratégie de l'ONUDI à l'égard des pays à revenu intermédiaire

[1] Nombre au 1er octobre 2022. Le classement des pays par revenu établi par la Banque mondiale peut être consulté à l'adresse : https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.

V.22-22276 (F) 141022 171022

Merci de recycler

sera progressivement adaptée aux nouvelles priorités de l'Organisation afin de cadrer avec sa nouvelle devise, le progrès par l'innovation.

II. Plan de travail de l'ONUDI pour l'établissement de partenariats avec les pays à revenu intermédiaire

4. Une version actualisée du plan de travail établi en vue de l'application du cadre stratégique sera présentée, pour examen, à la cinquantième session du Conseil, dans un document de séance (IDB.50/CRP.7). Elle recense les contributions reçues des États Membres et illustre l'adéquation avec la nouvelle devise de l'ONUDI susmentionnée, le progrès par l'innovation.

5. Par ailleurs, le plan de travail actualisé examine les nouvelles difficultés rencontrées par les pays à revenu intermédiaire dans leur développement industriel, notamment au regard des priorités définies dans le rapport sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire (A/76/375) que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-seizième session.

III. Nouvelles initiatives de l'ONUDI

6. Le cadre stratégique de l'ONUDI pour l'établissement de partenariats avec les pays à revenu intermédiaire et le plan de travail qui s'y rapporte mettent en évidence l'atout que représente l'ONUDI pour ces pays, l'Organisation mettant ses compétences techniques au service de leur relèvement socioéconomique et environnemental au sortir de la pandémie de COVID-19, en les aidant à élaborer et mettre en œuvre des politiques, stratégies, objectifs et plans d'action industriels durables. Dans le cadre de cette approche stratégique, l'ONUDI répertorie les domaines et les fonctions qui pourraient donner lieu à un renforcement de la coopération avec les pays à revenu intermédiaire, au-delà des activités ordinaires de coopération technique. Il s'agit notamment de fournir des analyses et des orientations afin de contribuer à la définition des priorités nationales dans le domaine du développement industriel durable ; de fournir des conseils techniques pour l'élaboration et la mise en œuvre de normes et de règles industrielles ; et d'organiser et d'animer des forums et séminaires de dimension mondiale afin de sensibiliser les décideurs et le secteur privé à des questions telles que l'économie circulaire et la quatrième révolution industrielle.

A. Fonction d'orientation

7. En décembre 2021, l'ONUDI a créé le « Global Industrial Policy Advice Facility », un dispositif mondial de services consultatifs en matière de politique industrielle visant à proposer aux États Membres des orientations fiables et des possibilités de développement de leurs capacités en vue d'une transformation inclusive et durable de l'industrie. Au cours de sa première année d'existence, le dispositif a permis d'aider les pays à revenu intermédiaire suivants : l'Argentine (suivi et évaluation de la définition d'orientations) ; l'Équateur (diagnostic des chaînes de valeur et compétitivité) ; l'Égypte (développement des capacités et formation) ; l'Inde (formations sur la politique industrielle dans le cadre de la quatrième révolution industrielle dans l'État du Gujarat et sur la politique industrielle régionale dans le nord-est du pays) ; Maurice (développement des capacités et formation) ; la Jamaïque (formation sur le module de développement des capacités institutionnelles du projet EQuIP, projet d'amélioration de la qualité des politiques industrielles) ; la Mongolie (mise en relation des parties prenantes) ; le Nicaragua (examen des politiques menées) ; le Pérou (études et notes d'orientation) ; et le Viet Nam (études et notes d'orientation). Ces expériences devraient être reproduites à mesure que le dispositif élargira son champ d'action et ses activités.

8. L'ONUDI travaille actuellement à la création d'un forum multilatéral sur la politique industrielle. Cette initiative répond à une demande perçue de la part de ses États Membres que l'Organisation élargisse et amplifie sa prestation de services consultatifs en matière de politique industrielle, au-delà des activités de coopération technique qu'elle propose actuellement. Ce forum multilatéral sur la politique industrielle sera un mécanisme d'apprentissage entre pairs dans le cadre duquel les participants pourront examiner et apprendre à connaître de nouvelles manières d'élaborer une politique industrielle. Il sera axé, comme le préconise le plan de travail de l'ONUDI pour l'établissement de partenariats avec les pays à revenu intermédiaire, sur la priorisation et la promotion du transfert de connaissances et sur le renforcement des institutions aux fins d'un développement industriel inclusif et durable.

B. Rôle normatif

9. Pour promouvoir son rôle normatif, l'ONUDI a créé un réseau interne de coordonnateurs issus de l'ensemble de ses services. Dans ce cadre, elle a créé une base et une matrice de normes et de règles utilisées au sein de l'Organisation et élaboré, grâce aux connaissances et à l'appui d'experts, une définition de son rôle normatif. La prise en compte des spécificités des pays à revenu intermédiaire dans l'élaboration d'une stratégie formelle de promotion du rôle normatif de l'ONUDI devrait permettre de proposer à ces pays des solutions et des mesures de développement industriel adaptées pour les aider à surmonter les goulots d'étranglement et les difficultés d'ordre normatif auxquels ils se heurtent.

C. Mobilisation et promotion de partenariats

10. Le Programme mondial de l'ONUDI pour l'hydrogène vert dans l'industrie a déjà fait la preuve de son efficacité pour la transition énergétique de nombreux pays à revenu intermédiaire. Il repose sur deux volets essentiels : le Partenariat mondial pour l'application de l'hydrogène dans l'industrie et le programme de coopération technique. Le Partenariat mondial facilite l'échange de connaissances et crée un environnement favorable au développement des groupes d'entreprises industrielles spécialisées dans l'hydrogène vert, tandis que le programme de coopération technique facilite la coopération de l'ONUDI avec les parties prenantes concernées autour de la conception et de l'exécution de projets d'hydrogène vert dans l'industrie. Le Programme mondial a été lancé en juillet 2021, et le rôle mobilisateur de l'ONUDI a été renforcé dans le cadre d'activités menées en 2022 pour informer et pour mobiliser des partenariats, telles que les dialogues sur le développement et les dialogues régionaux, qui ont permis de tracer les contours du Partenariat mondial compte tenu des besoins et des priorités des États Membres.

11. Une nouvelle plateforme régionale de l'ONUDI, la plateforme d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 9 (« SDG 9 Accelerator »), a été mise en service en 2022 pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Disponible en version espagnole, elle réunit 25 pays à revenu intermédiaire. Cette plateforme numérique dynamise l'action d'intégration régionale, stimule la participation à la mise à niveau technologique, propose des modèles économiques durables, élargit la coopération, crée des capacités et mobilise des financements. S'inscrivant dans l'approche stratégique de l'ONUDI à l'égard des pays à revenu intermédiaire, qui met l'accent sur le rôle essentiel que joue l'Organisation dans la mobilisation mondiale, les services consultatifs et le choix des normes et des règles, la plateforme est conçue pour faire naître des réseaux et des partenariats qui relient les pays et les donateurs, et comme une passerelle vers une multitude d'idées et de possibilités pour faire progresser la réalisation de l'objectif 9.

12. Pour faire suite à la Déclaration de San José, adoptée à la Conférence de haut niveau pour les pays à revenu intermédiaire de 2013, l'ONUDI envisage d'organiser, en coopération avec les États Membres, une autre conférence pour ces pays en 2023,

afin d'examiner les progrès accomplis depuis l'adoption de la déclaration, d'analyser le panorama actuel des activités de développement et de trouver des pistes concrètes pour promouvoir un développement industriel durable afin d'accélérer la réalisation de l'objectif 9 dans les pays à revenu intermédiaire.

D. Renforcement des connaissances et coordination

13. À l'échelle du système des Nations Unies, l'ONUDI participe activement à la définition de plusieurs axes de travail afin de mesurer les progrès accomplis au-delà des indicateurs liés au PIB. Ces travaux consistent dans des débats menés au niveau du Réseau des économistes des Nations Unies et du Comité de haut niveau sur les programmes.

IV. Mesure à prendre par le Conseil

14. Le Conseil est invité à prendre note des informations qui figurent dans le présent document.